

Projet d'accueil pour les assistantes maternelles

Le contenu du projet d'accueil :

- Objectifs du livret d'accueil
- Présentation de l'assistante maternelle et du cadre d'accueil
- Présentation du lieu d'accueil
- Le temps d'accueil : déroulement, organisation
- Les actes de la vie quotidienne
- Le développement de l'enfant
- Les relations parents/ assistante maternelle
- Le livret d'accueil de l'enfant

1. Les objectifs du livret d'accueil

1. Le projet d'accueil donne un cadre professionnel à la pratique de l'assistante maternelle

Le projet d'accueil de l'assistante maternelle contient ses modalités d'accueil, ses valeurs professionnelles, son projet éducatif, son positionnement dans la relation avec l'enfant et sa famille, les règles de vie dans son espace de travail. Il peut être annexé au contrat de travail. Il va servir de fondement à sa pratique tout au long de l'accueil de l'enfant

2. Le projet d'accueil donne un sens au travail de l'assistante maternelle

Dans son projet d'accueil, l'assistant maternel explique ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait

3. Le projet d'accueil facilite la communication avec les parents lors de l'embauche

Lors de la recherche d'un emploi, un projet d'accueil rédigé de manière claire et structurée, aidera l'assistante maternelle à se faire connaître et à trouver de nouveaux employeurs. L'idéal est de le présenter sur un site internet dédié à sa pratique, ou bien de le remettre aux parents lors de l'entretien d'embauche.

Le fait d'avoir un document qui reprend son projet d'accueil aidera aussi l'assistante maternelle lors de l'entretien d'embauche. Dans ce cas, le document peut être utilisé comme fil conducteur, ce qui facilitera l'entretien. Le fait de passer par un écrit est d'autant plus utile que les parents peuvent lire le document avant l'entretien d'embauche, le relire après l'entretien, en discuter entre eux, poser des questions.

4. Le projet d'accueil aide à vérifier la compatibilité avec son futur employeur

Lors de l'entretien d'embauche, le projet d'accueil permet de s'assurer de l'adéquation entre l'assistante maternelle et les parents, notamment sur les valeurs éducatives

5. Le projet d'accueil contribue à créer une relation de confiance avec les parents

Lors de l'entretien d'embauche, les parents doivent prendre une décision à propos d'une professionnelle qu'ils ne connaissent pas (à priori) et à qui ils s'approprient à confier leur bien le plus précieux : leur enfant. Le fait d'avoir accès au projet d'accueil de l'assistante maternelle va les sécuriser, car ils pourront prendre une décision sur des critères concrets, en plus de leur impression générale et de leur ressenti (qui compte aussi). Plus ils auront d'informations sur comment leur enfant sera accueilli, plus ils seront en confiance.

De plus, les questions abordées dans le projet d'accueil vont répondre à des inquiétudes légitimes de la part des parents, qu'ils n'exprimeront pas forcément de manière spontanée

6. Le projet d'accueil aide à gérer les conflits avec les parents employeurs

En cas de difficulté, le projet d'accueil permet de rappeler les modalités initiales sur lesquelles l'assistante maternelle et les parents se sont mis d'accord lors de l'embauche.

7. Le projet d'accueil permet de se différencier par rapport aux autres assistantes maternelles

Le projet d'accueil est unique et personnel : il est élaboré par chaque assistante maternelle en fonction de ses spécificités. Il peut donc contenir des informations qui inciteront un parent à s'adresser à une professionnelle plutôt qu'à une autre, en raison de la compatibilité entre l'offre de l'assistante maternelle et les souhaits des parents.

8. Le projet d'accueil contribue à valoriser la profession d'assistante maternelle

A travers le projet d'accueil de l'assistante maternelle, les parents peuvent constater les avantages liés à ce mode d'accueil : un accueil personnalisé, une flexibilité, un nombre d'enfants accueillis relativement restreint, un environnement familial, une relation privilégiée avec le professionnel, la liberté de choisir le professionnel avec qui l'on se sent le plus en confiance pour accueillir son enfant...

1. Présentation de l'assistante maternelle et du cadre d'accueil

Mon parcours professionnel :

Je suis agréée depuis

par

À ce jour j'ai accueilli plus de enfants

Mon agrément a évolué en fonction de ma disponibilité et de mon expérience professionnelle et il me permet aujourd'hui d'accueillir enfants :

- enfants de 0 à 18 mois
- enfants de 18 mois à 3 ans
- enfants en périscolaire

Cette capacité d'accueil me permet, si de bonnes conditions sont réunies, de poursuivre l'accueil d'un enfant en périscolaire, ou d'accueillir un nouvel enfant sans devoir attendre le départ d'un plus grand. Cet agrément est à renouveler au bout de 5 ans, puis tous les 10 ans

Je reçois la visite de la puéricultrice de secteur de la PMI (Conseil Départemental de la Savoie)

- à l'occasion du renouvellement
- lors de demandes de dérogation ou d'extension
- en cas de modification des conditions d'accueil (un changement au niveau familial, au niveau de l'habitation...) afin de vérifier que l'environnement des enfants est toujours sécurisé (au niveau psychique comme au niveau physique)
- à ma demande si j'en ressens le besoin, si j'ai besoin d'être conseillée
- à leur demande si les services de PMI estiment que j'ai besoin d'être conseillée.

Les services de la PMI ne se mêlent pas du contrat de travail.

Mes compétences :

- La patience
- L'empathie et le sens du contact humain
- L'endurance physique et mentale
- Le sens de la responsabilité et le sérieux
- Le sens de l'organisation et l'autonomie
- La créativité

Mes formations :

En plus de la formation initiale de base de 120h en 2 temps, j'ai pu suivre dans le cadre de la formation continue ces formations :

Je me tiens à jour également :

En participant à des conférences

En lisant revues, livres

En étant en lien avec d'autres assistantes maternelles (sorties, atelier du RAM) En

étant en lien avec le RAM

Mes valeurs professionnelles :

- Le respect de la loi, du code de déontologie, le professionnalisme
- Le respect des choix et des attitudes éducatives de chacun
- Le respect des stades de développement de l'enfant, un positionnement orienté vers l'autonomie des enfants et la motricité libre
- La reconnaissance des besoins de l'enfant
- La motricité libre
- La qualité des soins
- La bienveillance éducative et le respect de l'individualité de chaque enfant
- La mutualisation des compétences, travail en réseau et le soutien professionnel

Les amplitudes horaires de l'accueil que je peux proposer :

Mon amplitude horaire varie en fonction de l'heure à laquelle débute ma journée de travail (la législation impose un repos quotidien de 11h consécutives), je procède donc au cas par cas, en fonction des plannings des contrats en cours.

Si ma capacité d'accueil le permet et que cela n'empiète pas sur mes temps de repos, j'accepte ou pas les changements d'horaires. Toutefois ces changements doivent être demandés dans un délai raisonnable et n'engendreront pas une baisse du salaire mensuel.

J'accepte généralement les dépassements d'horaire si je n'ai pas d'obligation de mon côté, **il est impératif de demander avant si je suis disponible, et de prévenir par en cas de retard involontaire de votre part.**

Un temps de séparation et de transmission doit être prévu lors du calcul de la durée d'accueil journalier.

L'accueil débute à l'arrivée du parent avec son enfant et se termine à son départ avec ce dernier, l'enfant étant sous ma responsabilité même si les parents sont présents.

Le temps de trajet vers l'école pour aller chercher un enfant fait partie du temps d'accueil.

Je peux poursuivre mon accompagnement après l'entrée à l'école en fonction des facilités de l'école fréquentée (heure de sortie, stationnement, prise en charge...), du nombre et de l'âge des enfants déjà accueillis, du rythme de ces derniers, et à condition d'avoir l'accord des autres parents employeurs. Donc au moment de la signature du contrat je ne peux en aucun cas m'engager sur un possible accueil en périscolaire.

Ma vie familiale

J'ai _____ ans, je vis dans cette maison depuis _____

Je vis avec _____ et _____ enfants (âges)

Les enfants m'appellent _____

Je suis fumeuse oui non _____

Les animaux présents au domicile _____

Les animaux présents à l'extérieur de la maison _____

2. *Présentation du lieu d'accueil*

Les espaces

Tous les espaces accessibles aux enfants répondent à certains critères de sécurité, par obligation ou par choix personnel.

La maison est chauffée à _____ les chambres à _____ .

L'accueil des enfants et de leurs parents se fait dans _____ (en hiver), en été cela peut être différent

Description de chaque pièce utilisée dans la cadre de l'accueil de l'enfant :

Entrée

Cuisine

Séjour

Chambres

Les extérieurs

Modalités d'accès, sécurité (portail, cloture, etc...)

Terrasse, espace de jeux, Jardin potager ?

Le matériel

- Matériel de puériculture

(chaise haute, lit, transat, poussette , siège auto,...)

- Matériel pédagogique et éducatif

Jeux d'imitation, jeux d'encastrement, jeux de motricité fine, jeux de construction, ...

3. *Le temps d'accueil : déroulement, organisation*

La période d'adaptation

Une période d'adaptation est nécessaire à l'enfant, qui va apprendre progressivement à se séparer de ses parents, tout d'abord il viendra une ou deux heures avec son/ses parents(s), puis seul pour de courtes durées, puis le temps d'un repas, d'une sieste... pour terminer avec une journée entière.

Cette période est aussi nécessaire :

- aux parents qui doivent apprendre à faire confiance à l'assistante maternelle, qui va s'occuper de leur enfant pendant leur journée de travail,
- à l'assistante maternelle qui doit apprendre à connaître l'enfant pour identifier ses besoins.

Elle peut être raccourcie, allongée, modulée en fonction des besoins de l'enfant... et des parents...

Pédagogie et pratiques éducatives

Pratique des principes de la motricité libre autant que possible, un enfant n'est pas mis dans une position qu'il ne maîtrise pas.

Pas d'utilisation du parc si possible de s'en passer (mise en sécurité). Utilisation du transat pour la prise des premiers repas, les déplacements dans une autre pièce voire le temps d'une courte activité.

Le trotteur est proscrit.

Les nourrissons évoluent sur des tapis.

Parler aux enfants, dire ce que l'on va faire, quelque soit l'âge de l'enfant.

Favoriser le jeu libre, rendre les enfants autonomes et créatifs. Minimiser les interventions.

Observation des enfants puis mise à disposition sur une étagère divers jeux correspondant à leur capacité et à leur besoin du moment, liberté de choisir ceux qu'ils souhaitent.

Mise à disposition de jeux de transvasements, d'enfilages, d'encastremements, de construction, dînette, puzzles, instruments de musique, manipulations diverses...

Les activités dites "manuelles" n'ont pas pour but de faire faire un chef d'œuvre mais de découvrir et exploiter les matières, d'éveiller les sens et de développer la dextérité des enfants. Ce sont des activités suggérées, ils sont libres de refuser.

Des ateliers de motricité (mise en place de parcours)

La place du livre (lecture, sortie à la bibliothèque,...)

La place de la musique (instruments, chanson, comptines)

Le lien à la Nature :

Dès que possible, activités à l'extérieur (balade, jeux, glanage de trésors naturels)

Activités de découverte de la nature, avec les diverses manipulations et expériences qu'elle a à offrir (terre, feuilles, fleurs, mousse, sable, cailloux...).

Les actes de la vie quotidienne

- **Le repos**

Le sommeil favorise la croissance et le développement de l'enfant. Chaque enfant a son propre rythme, ses rituels d'endormissement et de réveil, il est important de les respecter.

Possibilité de dialogue, si l'enfant n'arrive pas à s'endormir le soir ni la sieste est trop longue.

Les tours de lit, bijoux, barrettes et colliers d'ambre sont interdits au lit (PMI).

Si l'enfant a une sucette, recommandations

Le doudou, c'est un objet transitionnel qui est unique, toutefois dans le cas où l'enfant affectionne plusieurs objets différents, il est conseillé d'en laisser un au domicile pour éviter les désagréments d'un oubli.

Le rituel de couchage des parents sera si possible respecté. Il conviendra de préciser dans le projet d'accueil la position des volets pendant la sieste, doudous, sucettes,...

- **Le change**

L'acquisition de la propreté varie d'un enfant à l'autre. Elle est progressive et doit respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant. L'apprentissage de la propreté est initié par les parents et relayé par l'assistant maternel. Lorsque l'enfant portera ses premières culottes, il conviendra de fournir au minimum un change complet pour palier aux accidents.

Sauf exception et en accord avec l'assistant maternel, l'enfant arrivera à son domicile changé, habillé et nourri.

Les couches et produits de soins et de toilette sont fournis par les parents. Le plus souvent ils amènent les couches en paquet et sont prévenus avant épuisement du stock.

Acceptation des couches lavables à condition que .

- **Les repas**

Le repas est un moment privilégié de détente, de découverte et de plaisir partagé. Il est important de discuter des habitudes de l'enfant, en visant au respect de son équilibre alimentaire et de ses besoins (quantités, variétés...). Les parents restent à l'initiative de la diversification alimentaire et en échantillonnent régulièrement avec l'assistant maternel

Fourniture des repas

Fourniture des bavoirs, biberons et tétines.

Nettoyage des mains Déroulement du repas Le repas doit rester un moment convivial.

En cas de troubles alimentaires répétés, il conviendra de définir une conduite à tenir, chaque parent et chaque enfant étant différent, chaque étape du développement étant différente, elle devra être ajustée en fonction.

Déroulement du goûter

- **Les sorties**

- A pied**

- Usage de la poussette

- Lieux de sortie

- Les horaires

- La météo et les saisons

- En voiture**

- Véhicule

- Usage (école pour le périscolaire, arrêt de car, relais)

- Siège auto

4. Le développement de l'enfant

Pour grandir, l'enfant a besoin dans la vie quotidienne de repères et de limites qui lui assurent continuité, stabilité et sécurité. Ils sont déterminants pour la construction de sa personnalité. L'enfant est au cœur des préoccupations, la qualité de son accueil repose sur la cohérence des attitudes éducatives qui seront discutées entre les parents et l'assistant maternel. Elles tiennent compte des besoins de l'enfant en s'appuyant sur l'éveil : le jeu, la découverte, la socialisation, les limites...

Les attitudes sur lesquelles s'accorder :

règles, limites, autonomie, socialisation, gestion des situations difficiles : pleurs, colères, anxiété...

La santé

Les parents s'engagent à communiquer régulièrement à l'assistant maternel les renseignements médicaux nécessaires : allergies, vaccinations, régime particulier, traitements médicamenteux en cours, chutes, tout incident, fièvre, maladie chronique....

L'assistant maternel s'engage à respecter la confidentialité concernant ces renseignements. L'accueil de l'enfant malade doit être compatible avec celui des autres enfants accueillis (et ceux de l'assistant maternel le cas échéant). L'enfant peut ne pas être accueilli s'il y a un risque pour lui-même ou les autres enfants.

Dans le cas où l'enfant déclare une maladie pendant la journée, il est nécessaire de connaître les personnes à contacter en premier lieu et la conduite à tenir.

Les traitements ne sont administrés qu'accompagnés d'une ordonnance récente adaptée au poids et à l'âge de l'enfant et sous réserve que les parents aient signé l'autorisation d'administration (voir contrat).

Les crèmes solaires et autres produits de soin devront être testées par les parents pendant une semaine avant de demander à l'assistante maternelle de les appliquer.

A défaut d'ordonnance ou de protocole du médecin, les consignes (PMI) indiquées ci-dessous seront appliquées.

En cas de fièvre, actuellement, en cas de fièvre de plus de 38°5, il est recommandé de rafraîchir le corps et surtout le front de l'enfant à l'aide d'un gant humide, de le découvrir (le laisser en body ou petite chemise) et de lui proposer de l'eau. Il est souhaitable d'aérer la pièce en dehors de sa présence pour obtenir une température comprise entre 18 et 20°.

En cas de chute, le gel d'arnica (ou toute autre pommade) est interdit aux enfants de moins de 30 mois en raison des risques d'allergie.

Un glaçon enveloppé dans un linge (afin de ne pas brûler la peau) ou une poche de froid seront utilisés.

En cas de plaie superficielle, les contours de la plaie seront nettoyés à l'eau et au savon. La plaie sera nettoyée soit par tamponnement soit par irrigation avec du sérum physiologique avant d'être protégée par un pansement.

Accident survenant chez l'assistante maternelle :

En cas d'urgence, l'assistant maternel téléphone au SAMU, aux pompiers et puis aux parents. En cas d'accident grave, l'assistant maternel est tenu d'informer le service de PMI.

La sécurité

L'environnement doit permettre d'assurer le bien-être physique de l'enfant. L'assistant(e) maternel(le) s'engage à respecter les consignes départementales en matière de sécurité. Il/Elle vous proposera de visiter les différentes pièces où évoluera votre enfant.

Les produits ménagers et pharmaceutiques seront placés hors de portée de l'enfant.

L'hygiène du lieu de vie doit être compatible avec l'accueil.

Plans d'eau et piscines doivent être inaccessibles aux enfants conformément aux consignes départementales et aux obligations légales loi du 03 janvier 2003.

Dans les escaliers, des barrières aux normes en vigueur fixées éviteront les chutes des enfants.

Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle (obligatoire), les numéros et coordonnées de l'assureur figurent sur le contrat de travail

5. Les relations parents/ assistante maternelle

Il est conseillé de prendre du temps avec l'assistant(e) maternel(le) pour faire connaissance avant tout engagement.

Il est donc nécessaire de se rencontrer sur des temps où chacun est disponible pour échanger et décider de cet accueil.

Avant le début effectif de l'accueil, il est très important de prévoir une période d'adaptation. Celle-ci permettra à l'enfant, ses parents et l'assistant(e) maternel(le) de créer une relation de confiance réciproque pour que la séparation se passe en douceur.

Il est par ailleurs important que, lors des échanges quotidiens, les parents et l'assistant(e) maternel(le) dialoguent sur les rythmes de l'enfant, les sorties, les jeux et activités et les moyens de favoriser les acquisitions.

De la part des parents employeurs

- Vérifier que l'assistant(e) maternel(le) a un agrément : sur la dernière décision d'agrément, est précisé la date de validité, le nombre d'enfants autorisés par le Département, la dérogation éventuelle.
- S'assurer que l'assistant(e) maternel(le) est en possession d'une assurance responsabilité civile professionnelle,
- Etablir un contrat de travail, en respectant les termes de la « convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(e)s et du particulier employeur »,
- Respecter le lieu de travail de l'assistant(e) maternel(le) qui est aussi son lieu de vie privé et familial,
- Préciser et respecter les horaires d'accueil, cosigner le planning d'accueil.
- Faciliter l'accès à la formation obligatoire et rémunérer l'assistant(e) maternel(le) si l'enfant est habituellement accueilli pendant ce temps.
- Prendre en compte les demandes de formation continue de l'assistant(e) maternel(le)
- Pour la sécurité des enfants, informer le service de PMI dans le cas où l'enfant serait retiré à l'assistant(e) maternel(le) « ...en raison de suspicion de risque de danger pour celui-ci ou de comportement compromettant la qualité d'accueil » article R42140 du code de l'Action sociale et des Familles.

De la part de l'assistant(e) maternel(le)

- Respecter le dispositif de l'agrément (cadre réglementaire) et les « consignes départementales relatives à la sécurité au domicile des assistants maternels et familiaux ».
- Remettre aux parents une copie de la décision d'agrément en cours de validité.
- Etablir un planning d'accueil prévisionnel et réel mensuel, mentionnant tous les enfants accueillis simultanément.
- Envoyer au service de PMI le bulletin d'entrée ou de sortie de l'enfant dans les 8 jours qui suivent.
- Assurer un accueil et une surveillance continue de l'enfant dans des conditions d'hygiène et de sécurité adaptées à son âge et favorables à son épanouissement.
- Présenter aux parents les espaces du logement où l'enfant sera accueilli (art 8 de la convention collective).
- Respecter la vie privée des parents.
- Informer le service de PMI en cas de suspicion de maltraitance
- Suivre les dernières modalités du contrat de travail et ses modifications.

6. Le livret d'accueil de l'enfant

Je m'appelle :

Je suis né(e) :

Si mes parents sont séparés, je vis avec eux (fréquence, jours) :

Avant, j'ai déjà été gardé(e) par :

J'ai des frères et sœurs :

J'ai des animaux :

A propos des repas :

L'enfant est au biberon	Boissons
Le type de lait :	Il boit : Seul Au verre, bol, tasse Au biberon Au verre avec bec verseur A la cuillère A quel rythme boit-il dans la journée ?
Nombre de biberon :	
Quantité et heures :	
Température du biberon :	
Comment manifeste-t-il sa faim :	
Pour la diversification, les repas seront fournis par	

Quelle est sa façon de manger ? Comment est-il installé ?

Comment se passent ses repas ?

Allergies ou régimes particuliers :

A propos du sommeil :

Quels sont les signes d'endormissement ?

Quel est son rythme et ses horaires ?

Comment l'enfant s'endort-il ? (Présence d'un adulte, les bras, dans la poussette, doudou, sucette, pouce, musique....)

Quelles sont les conditions de son sommeil ? («turbulette ou sur pyjama », est-il déshabillé, quel type de lit, luminosité, pleurs.....)

Dans quelle position dort-il ? (dos, ventre, côté)

Après le sommeil :

Se lève seul

Aime rester dans son lit

Aime se lever aussitôt réveillé

A besoin de :

Doudou et/ou tétine :

L'enfant possède-t-il un objet qu'il affectionne tout particulièrement et/ou qui réconforte ?

Si oui, pouvez-vous nous en dire plus : (nom, moment où il est indispensable.....)

Si non, pensez-vous apporter quelque chose de la maison pour favoriser son adaptation,

A propos de ses activités :

Quelle est sa position préférée ? (transat, tapis, sur le dos, sur le ventre.....)

Est-il habitué à être pieds nus ?

L'enfant se retourne :

L'enfant « roule » sur le sol :

L'enfant se déplace en rampant :

L'enfant se déplace à 4 pattes :

L'enfant se met debout :

L'enfant se met assis tout seul :

L'enfant marche :

L'enfant : court, grimpe, saute.....

Avec quoi aime-t-il plus particulièrement jouer :

Aime-t-il les histoires, la musique,

Craint-il de faire des activités avec ses mains (peinture, pâte à modeler, cuisine)

Aime-t-il aller dehors ?

A propos de la « propreté » :

Porte-t-il des couches ?

Manifeste-t-il un comportement particulier quand la couche est souillée ?

Lui proposez-vous le pot ou les toilettes ?

Le demande-t-il spontanément ?

L'enfant dort-t-il avec des couches ?

Utilisez-vous des couches lavables ?

Allergies particulières (érythème fessier régulier par ex)

L'enfant commence-t-il à s'habiller seul ?

A propos de tout ce qui est important pour l'enfant: